

CONDITIONS

Titre du fonds non doté

Bourse d'admission Emond Harnden LLP/s.r.l.

INTRODUCTION

Cette bourse a été généreusement créée par Emond Harnden s.r.l., qui entretient un partenariat avec la Section de common law et la soutient depuis longtemps.

Emond Harnden a eu le privilège de travailler avec plusieurs communautés autochtones dans divers dossiers au fil du temps et constate un important manque de représentation, en droit du travail et de l'emploi, des personnes s'identifiant comme étant autochtones. En interagissant avec sa clientèle et ses parties prenantes, le cabinet s'est rendu compte qu'il était urgent de soutenir les étudiantes et étudiants autochtones qui s'intéressent à cette branche du droit.

OBJECTIF DU FONDS

Soutenir une étudiante ou un étudiant autochtone qui est admis dans le programme de J.D. à la Faculté de droit, Section de common law de l'Université d'Ottawa et qui s'intéresse au droit du travail et de l'emploi.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Critères d'admissibilité

La personne candidate doit :

- avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne protégée ou de personne réfugiée, ou être une étudiante internationale ou un étudiant international;
- être admise en tant qu'étudiante ou étudiant de premier cycle à temps plein dans le programme de J.D. de la Faculté de droit, Section de common law de l'Université d'Ottawa;
- soumettre une preuve de son identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;
- manifester un intérêt pour le droit du travail et de l'emploi.

Valeur de la bourse :	4 000 \$
Nombre de bourses :	Minimum 1
Fréquence d'attribution :	Annuelle
Programme ou cycle d'études :	Programme de J.D.
Responsable des demandes :	Service de l'aide financière et des bourses
Date limite :	1 ^{er} mai

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible dans le portail uoZone, et doit comprendre :

- une preuve de l'identité autochtone de la personne candidate, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;
- une lettre (maximum 500 mots) décrivant l'intérêt de la personne candidate pour le droit du travail et de l'emploi.